

Nouméa, le 16 novembre 2016

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

**COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Installation	Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Duana
Exploitant	SCI Duana
Commune	Nouméa
Quartier	Motor Pool
Date de la précédente inspection	05/07/2010
Date de l'inspection	15/11/2016
Nom(s) inspecteur(s)	
Accompagnant(s)	

1. OBJET DE L'INSPECTION

Contrôler l'application des dispositions de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 relative aux ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'installation a fait l'objet du récépissé n° 2009-27077 du 5 mai 2009 délivré à la SCI Duana.

La situation administrative de l'ouvrage est régulière vis-à-vis du code de l'environnement de la province Sud.

3. SITUATION TECHNIQUE

Voir page suivante.

Les photographies dont il est fait référence sont situées en annexe 1.

ARTICLE CONCERNÉ	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) */ DEMANDES DE L'INSPECTION
1.1	Conformité de l'installation à la déclaration	<p><u>Dispositions générales</u></p> <p>IIC : l'implantation de la STEP et des regards du réseau d'assainissement ne correspond pas au plan fourni dans le dossier de déclaration (annexe 2).</p>
1.3	Justification du respect des prescriptions de la délibération	<p>Transmettre un plan de situation actualisé et conforme au II. 8° de l'article 414-3 du code de l'environnement de la province Sud (annexe 3). <u>Délai : 3 mois</u></p>
1.4	Dossier installation classée	<p>IIC : lors du contrôle le moteur permettant la rotation de l'axe horizontal était à l'arrêt. Toutefois, le fonctionnement de l'axe rotatif a été observé pendant une courte durée suite à sa mise en marche forcée par le prestataire d'entretien.</p>
1.5	Déclaration d'accident ou de pollution accidentelle	<p>EXP : le moteur a fait disjoncter le compteur électrique général de la résidence pendant la nuit. La STEP était donc à l'arrêt à l'arrivée du prestataire d'entretien. Le contrôle de celui-ci et sa réparation devrait être effective le 16/11/16. Lors de cet incident, aucune alarme n'a été remontée par le système de télégestion.</p>
1.6	Conformité de l'exploitant	<p>Remettre en fonctionnement l'installation de manière durable. <u>Délai : immédiat</u></p>
1.8	Délai de mise en service de l'installation	<p>Transmettre un rapport d'incident expliquant les causes de l'arrêt du moteur et les mesures mises en œuvre pour rétablir le fonctionnement correct. <u>Délai : 15 jours</u></p>
		<p>Expliquer les raisons de l'absence de remontée d'alarme par le système de télégestion et prendre les mesures nécessaires pour corriger cette anomalie. <u>Délai : 2 semaines</u></p>
		<p>EXP : au cours du 1^{er} semestre 2016, 3 curages du réseau situé en amont de la STEP ont été réalisés car le réseau était bouché par divers objets. Le dernier curage remonte au mois de juin 2016. Une note d'information a été adressée aux locataires afin de leur rappeler certaines consignes. Par ailleurs, lors de fortes pluies et de la montée en charge du réseau unitaire municipal d'assainissement, la STEP est impactée. Une montée en charge de celle-ci a déjà pu être constatée lors de certains épisodes pluvieux.</p>
		<p>Informier l'inspection des installations classées lors de la survenue d'un incident impactant le fonctionnement de la station d'épuration. <u>Délai : immédiat</u></p>
		<p>EXP : l'exploitant actuel de l'installation est la SCI Duana. Un syndicat de copropriétaires devrait être créé dans les prochains mois suite à la mise en vente des appartements compte tenu de la fin de la période de défiscalisation de l'immeuble prévue en fin d'année 2016.</p>
		<p>Une fois le changement d'exploitant effectif, transmettre une déclaration de changement d'exploitant conformément à l'article 415-6 du code de l'environnement (annexe 3). <u>Délai : dans le mois qui</u></p>

ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) */ DEMANDES DE L'INSPECTION
		<u>suit le changement d'exploitant</u>
2.1	Règles d'implantation et de conception	<p><u>Implantation – aménagement :</u></p> <p>IIC : l'ensemble des accès aux organes de la STEP est situé sur la zone de parking sécurisée de la résidence (photo 1). L'armoire électrique de l'installation, son système de télégestion ainsi que l'armoire électrique des locaux communs de la résidence se situent dans un placard, non sécurisé, situé au niveau du parking de la résidence (photo 2).</p>
2.2	Intégration dans le paysage	
2.4	Accessibilité aux secours et à l'entretien	
2.5	Ventilation des locaux	
2.6	Conformité des installations électriques et remise en route automatique de l'ouvrage	<p>EXP : l'ouvrage en place est une mini-station d'épuration de type biodisques (marque Klärgester) dont le décanteur primaire (photo 3) et le décanteur secondaire sont intégrés dans la cuve. L'ouvrage est dimensionné pour traiter 80 EH.</p> <p>IIC : le dossier de déclaration fait apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une charge de pollution estimée à 64 EH, la STEP étant dimensionnée pour 80 EH ; – un modèle de biodisques de type Klärgester BG ; – la présence d'un décanteur lamellaire et d'un dégrilleur ; – l'installation d'un débitmètre en sortie de STEP. <p>EXP : le modèle de STEP en place ne semble pas correspondre au plan et données fournis dans le dossier de déclaration.</p> <p>Confirmer le modèle de STEP en place, la présence d'un décanteur lamellaire et d'un dégrilleur. <u>Délai : 1 mois</u></p> <p>Transmettre le plan du modèle de la STEP en place. <u>Délai : 1 mois</u></p> <p>IIC : un bac à graisse précède la STEP (contrairement à ce qui a été mentionné dans le précédent compte-rendu d'inspection) et un poste de refoulement est placé en aval de celle-ci (photos 4 et 5).</p>
3.1	Surveillance, exploitation et entretien	<p><u>Exploitation / Entretien / Maintenance :</u></p> <p>EXP : l'entretien de la station d'épuration est réalisé 1 fois par mois.</p>
3.2	Contrôle des accès	<p>IIC : lors du contrôle, il est constaté que les disques ne présentent aucun développement de biofilm (photos 3 et 6). L'exploitant invoque un nettoyage récent des disques.</p>
3.4	Propreté et présence d'un point d'eau	<p>Transmettre le justificatif du dernier nettoyage réalisé au niveau des disques. <u>Délai : 1 mois</u></p>
3.6	Vérification périodique des installations électriques	<p>IIC : lors du contrôle, le prestataire d'entretien fourni les rapports d'intervention pour l'entretien de la STEP des mois de février à octobre 2016 (annexe 4). A l'étude de ces rapports, il est constaté à plusieurs reprises que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le moto réducteur est à l'arrêt et qu'il manque un

ARTICLE CONCERNÉ	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) */ DEMANDES DE L'INSPECTION
		<p>câble d'alimentation ainsi qu'une chaîne de transmission ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – le biodisque ne fonctionne pas ; – aucun développement de biofilm sur les disques. <p>Ces rapports ne font pas apparaître de nettoyage réalisé sur les disques.</p> <p>Ces observations coïncident avec l'absence de développement du biofilm et l'arrêt du moteur de l'axe rotatif constatés le jour de l'inspection.</p> <p>Expliquer les raisons de l'arrêt régulier du moto réducteur ainsi que l'absence de mise en place d'actions efficaces à la résolution des dysfonctionnements constatés lors des visites d'entretien et qui perdurent depuis plusieurs mois.</p> <p><u>Délai : 2 semaines</u></p> <p>Rétablissement le bon fonctionnement de l'ouvrage. <u>Délai : immédiat</u></p> <p>Communiquer les actions mises en œuvre pour supprimer les anomalies constatées. <u>Délai : 15 jours</u></p> <p>EXP : la STEP est équipée d'un système de télégestion dont les données sont téléchargeables (photo 2).</p> <p>Transmettre l'historique des alertes relevées par le système de télégestion de la STEP au cours de l'année 2016. <u>Délai : 2 semaines</u></p> <p>IIC : l'ouvrage se situe dans l'enceinte sécurisée de la résidence.</p> <p>IIC : le point d'eau est situé au niveau des boîtes aux lettres, dans la zone de parking, à proximité de l'ouvrage.</p> <p>EXP : un contrôle des installations électriques a été réalisé il y a quelques mois.</p> <p>Fournir le justificatif de la dernière vérification des installations électriques. <u>Délai : 1 mois</u></p>
4.2	Moyens de lutte contre l'incendie	<p><u>Sécurité / Qualité eau et air / Bruit :</u></p> <p>EXP : aucun extincteur n'est situé à proximité de l'ouvrage ni même sur la zone de parking de la résidence.</p>
5.3	Réseau séparatif de collecte	<p>Mettre en place un extincteur adapté à proximité de l'armoire électrique de l'installation. <u>Délai : immédiat</u></p>
5.4	Protection du milieu naturel et prescriptions relatives à la qualité du rejet (respect des valeurs limites des rejets sur un échantillon moyen journalier, présence d'un traitement primaire et d'un traitement biologique)	<p>IIC : le décanteur primaire présente (au niveau d'un des orifices d'observation) un volume important de matières qui nécessite de réaliser un écrémage de celui-ci. En effet, le niveau de matières atteint quasiment le niveau haut d'un des orifices d'observation (photo 3).</p>
5.5	Contrôle des rejets – surveillance par l'exploitant de la pollution rejetée	<p>Transmettre le justificatif du dernier écrémage réalisé au niveau du décanteur primaire. <u>Délai : 1 mois</u></p> <p>Réaliser un écrémage du décanteur primaire afin de rétablir un niveau correct de matières dans celui-ci.</p>

ARTICLE CONCERNÉ	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) */ DEMANDES DE L'INSPECTION
6.1	Captage et épuration des rejets à l'atmosphère	<p>Délai : 1 semaine</p> <p>IIC : le fonctionnement de la recirculation des boues n'a pas pu être observé.</p>
7.1	Récupération – recyclage des déchets	<p>IIC : le prélèvement d'eau traitée réalisé au niveau du poste de refoulement situé en aval de la STEP présente de nombreuses matières en suspension ainsi qu'une couleur teintée.</p>
8.1	Valeurs limites de bruit	<p>EXP : le prestataire d'entretien explique la présence de ces matières en suspension par le prélèvement de l'échantillon au fond du poste de refoulement.</p>
8.3	Vibrations	<p>EXP : le prélèvement automatique de l'échantillon journalier est réalisé au niveau du regard situé en aval du poste de refoulement (photos 7 et 8).</p> <p>IIC : les derniers résultats d'analyse des effluents transmis à l'inspection des installations classées datent du 23 décembre 2014. Ils ont été communiqués le 24 février 2015. Il est rappelé qu'une analyse annuelle du rejet sur 24 heures ainsi qu'une mesure du débit journalier rejeté sont attendus.</p> <p>Transmettre les résultats d'une analyse physico-chimique du rejet journalier de la station d'épuration ainsi qu'une mesure du débit dont les modalités de réalisation seront explicitées. <u>Délai : 2 mois</u></p> <p>EXP : un prélèvement journalier a été réalisé en 2015 de même qu'un prélèvement ponctuel du rejet a été réalisé le 6 juin 2016. Les résultats du prélèvement ponctuel étaient conformes.</p> <p>Transmettre les rapports des analyses effectuées 2015 et en juin 2016. <u>Délai : 1 mois</u></p> <p>IIC : les débouchés d'odeurs sont présents en toiture de la résidence.</p>

EH : équivalent-habitant; STEP: station d'épuration

4. CONCLUSION DE L'INSPECTION

Les constats effectués lors de la visite d'inspection ainsi que les observations formulées sur les rapports de visite d'entretien mensuel font apparaître un dysfonctionnement récurrent de l'ouvrage de traitement.

Par conséquent, l'exploitant s'attachera à rétablir, dans les plus brefs délais, le fonctionnement correct et durable de son installation et à respecter les prescriptions relatives à l'exploitation de son ouvrage, sous peine de s'exposer aux sanctions prévues à l'article 416-1 du code de l'environnement de la province Sud.

Il prendra par ailleurs en considération, dans les délais impartis, les demandes formulées par l'inspection des installations classées.

L'inspecteur des installations classées

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : vue générale de l'emplacement de la STEP



Photo 2 : vue générale du local de commande de la STEP

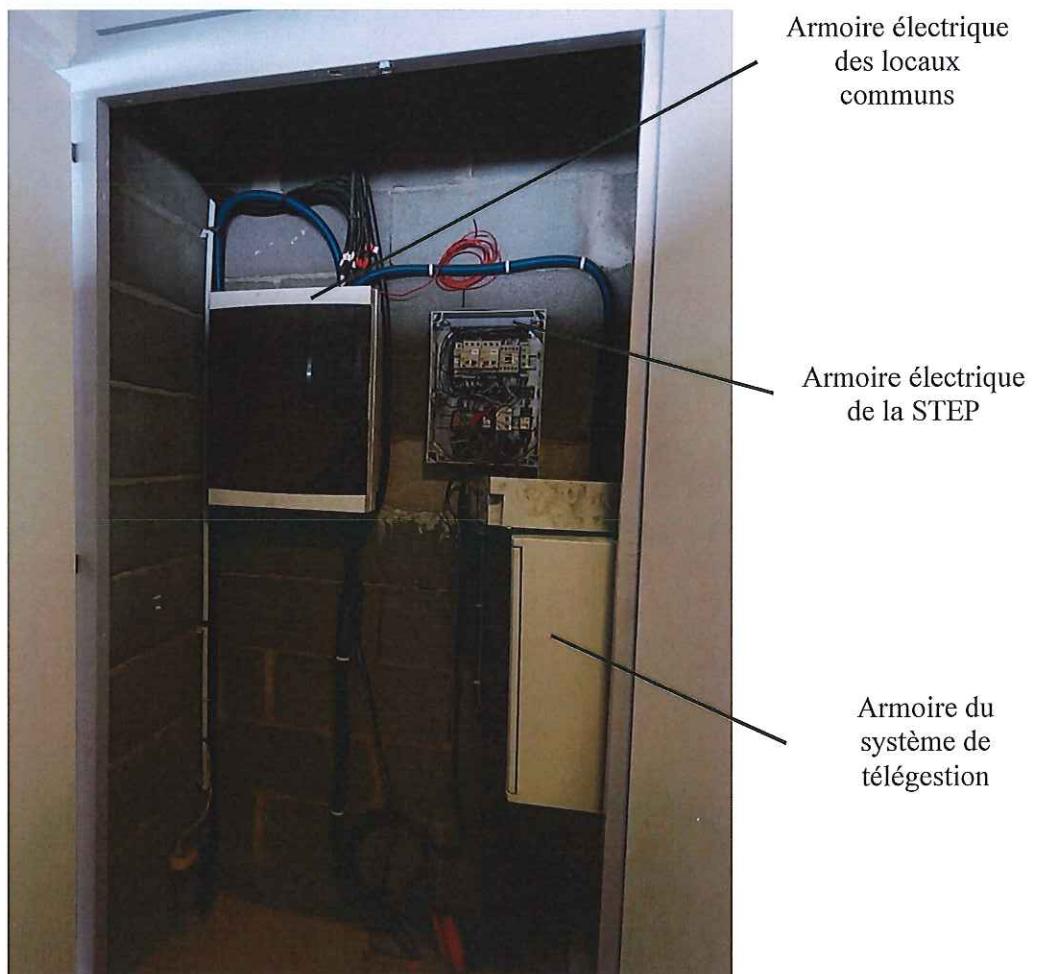


Photo 3 : accès à la zone 2 du biodisque et absence de biofilm sur les disques de la zone 2



Moteur de l'accès rotatif à l'arrêt

Photo 4 : tampon d'accès au bac à graisse



Photo 5 : poste de refoulement



Photo 6 : absence de biofilm sur les disques de la zone 1



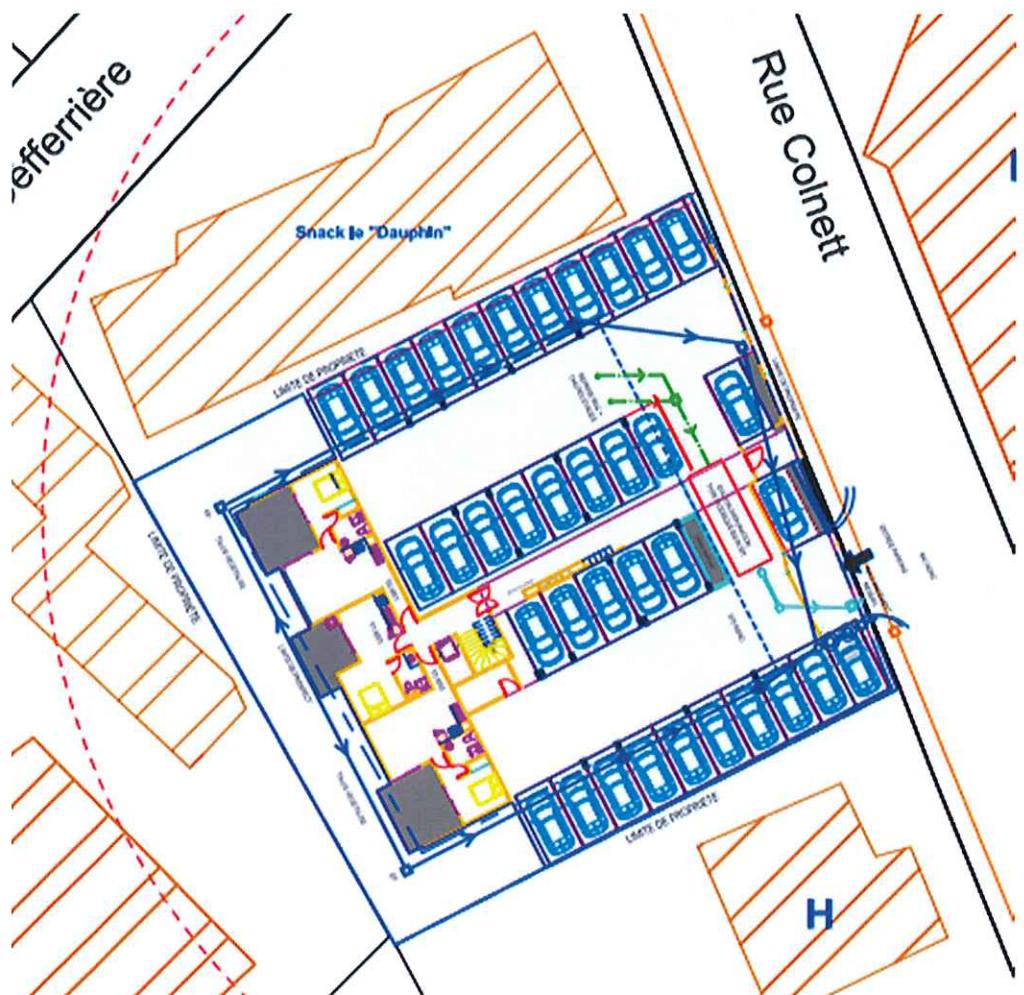
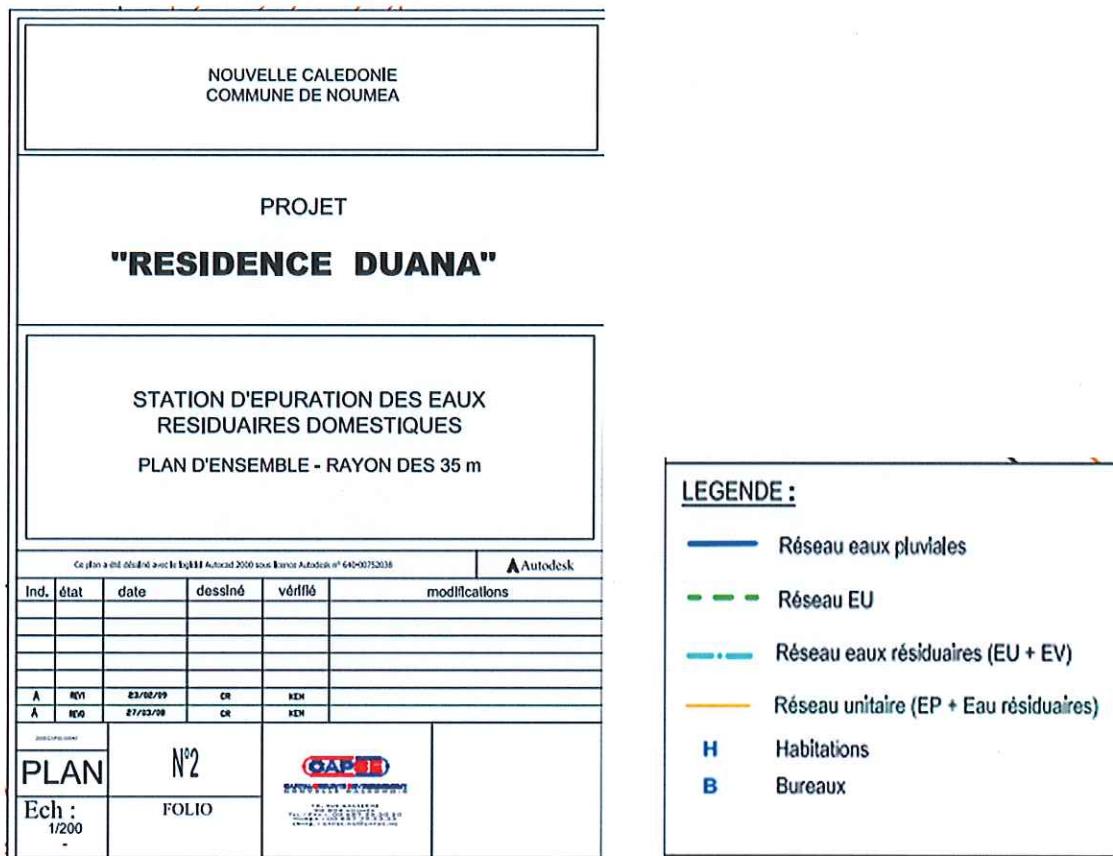
Photo 7 : emplacement du regard de prélèvement du rejet journalier



Regard de
prélèvement

Photo 8 : regard de prélèvement du rejet journalier





Article 414-3

(article 46 de la délibération n° 09-2009 du 18 février 2009 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement en province Sud)

Remplacé par délib n° 12-2011/APS du 26/05/2011, art.1

Modifié par délib n° 17-2015/APS du 26/06/2015, art.42-1) et 2)

I.- La déclaration relative à une installation doit être adressée, avant la mise en service de l'installation, au président de l'assemblée de province Sud.

II.- La déclaration se fait sous forme d'un formulaire, daté et signé, comprenant les informations suivantes et accompagné des documents suivants :

1° S'il s'agit :

- a) D'une personne physique : ses nom, prénoms, nationalité, domicile et adresse de correspondance ;
 - b) D'une personne morale : sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social et l'adresse de correspondance, ainsi que les nom, prénoms, nationalité, domicile et qualité du signataire de la déclaration ;
- 2° Les noms et coordonnées téléphoniques, postales et électroniques du responsable du suivi du dossier, si ce dernier est différent du signataire ;
- 3° L'emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée, la commune, la zone PUD, les numéros de rue ou de lot et le cas échéant le nom du lotissement, les références cadastrales, les coordonnées géographiques du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) ;
- 4° L'activité faisant l'objet de la déclaration, sa nature et son volume, la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être classée ainsi que le régime de classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée) ;
- 5° Un justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture ou au répertoire des métiers ou d'identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou un extrait K-bis ;
- 6° Un justificatif des pouvoirs du signataire ;
- 7° Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau ;
- 8° Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement, du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Le formulaire est établi en deux exemplaires accompagnés d'une version numérique dont les cartes et plans sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC).

L'ensemble de ces documents est transmis par le président de l'assemblée de la province Sud à l'inspection des installations classées.

Tout complément jugé nécessaire par l'inspection des installations classées peut être demandé aux fins de l'instruction du dossier par le président de l'assemblée de province.

Article 415-6

(article 58 de la délibération n° 09-2009 du 18 février 2009 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement en province Sud)

Remplacé par délib n° 12-2011/APS du 26/05/2011, art.1

Modifié par délib n° 17-2015/APS du 26/06/2015, art.43-1), 2), 3) et 4)

Lorsqu'une installation classée change d'exploitant, le nouvel exploitant en fait la déclaration au président de l'assemblée de province dans le mois qui suit sa prise en charge de l'exploitation.

La déclaration mentionne :

- 1° S'il s'agit d'une personne physique : ses nom, prénoms, nationalité, domicile, adresse de correspondance ;
- 2° S'il s'agit d'une personne morale : sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social, un justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de

l'agriculture ou au répertoire des métiers ou d'identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET), ainsi que les nom, prénoms, nationalité, domicile, qualité du signataire et la justification de ses pouvoirs.

A cette déclaration sont joints :

- Pour les installations classées soumises à autorisation ou à autorisation simplifiée, un document attestant des capacités techniques et financières du nouvel exploitant ;
- Pour les installations classées énumérées dans la nomenclature visée à l'article 412-2 et indiquées en colonne de droite sous le sigle « GF », à l'exclusion des installations exploitées directement par des communes ou leurs groupements, un document attestant une garantie financière conforme aux exigences des articles 419-1 et suivants, aux fins de validation, conformément aux dispositions du III de l'article 419-3.

Lorsque le dossier est complet et régulier, il est délivré un récépissé de cette déclaration.

ANNEXE 4 : 9 PAGES DE RAPPORTS D'INTERVENTION (ANONYMISEES) DES MOIS DE FEVRIER A OCTOBRE 2016 FOURNIS PAR LE PRESTATAIRE D'ENTRETIEN LE 15/11/16

Equipement	P1	P2	P3	P4	5	Energie électrique	Eau
						kWh	kVAR
							m3

Report du :	<u>03/02</u>	<u>02</u>	<u>(Biodisque Auc 21)</u>				
Temps de marche							
Passage du :	<u>14/02</u>	<u>02</u>	<u>(jet Pa)</u>				
Temps de marche							
Passage du :	<u>25/02</u>	<u>02</u>					
Temps de marche							
Passage du :	<u>02/03</u>	<u>02</u>					
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
TOTAL :							
Temps de marche moyen quotidien							

Date	Interventions et observations *
<u>20/02</u>	<u>Nettoyage Jet Pa. object. 02</u>
<u>25/02</u>	<u>Contrôle biodisque tiré à l'ancle.</u>
<u>04/03</u>	<u>Contrôle fin de mois</u>

Commune : AlémaneInstallation : Ministère DurandMois de : Avril 2014

Equipement	P1	P2	P3	P4	5	Energie électrique	Eau
						kWh	KVAR

Report du :	<u>01/03</u>	<u>OK</u>					
Temps de marche							
Passage du :	<u>16/03</u>	<u>OK</u>					
Temps de marche							
Passage du :	<u>23/03</u>	<u>OK</u>					
Temps de marche							
Passage du :	<u>24/03</u>	<u>OK</u>					
Temps de marche							
Passage du :	<u>28/03</u>	<u>OK</u>					
Temps de marche							
Passage du :	<u>04/04</u>	<u>OK</u>					
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
TOTAL :							
Temps de marche moyen quotidien							

Date	Interventions et observations *
<u>16/03</u>	Contrôle pompe, bâti en bois à l'arrêt Pompe ne fonctionne pas
<u>23/03</u>	Debouchage pompe + remise en service
<u>24/03</u>	Rappel (VK) Marne, Vauvise sur Regard, Panne et Serrage pompe de l'arbre
<u>28/03</u>	Vauvise sur Regard
<u>04/04</u>	Contrôle Poste OK ; fin de mois

OK

Le 10.05.2016

Calédonienne des Eaux		Rapport d'Inspection STEP Duana				
Agent en Poste :	Nom : Prénom : Mére :	Prénom :	Modèle de station			
Lieu de l'Inspection :			Biodis Klargester			
Mois de l'Inspection	Mai					
Tâches menées	Date	Commentaire	Qualité usagée			
			1	2	3	4
1.1 Configuration de la station		Niveau OK Surface Très calme				
1.1.1 Eau de surface et niveau de la station		Existant				
1.2 Apparence bâti/murs (couleur, épaisseur)		Sur le châssis				
1.3 Apparence état de station		Murs peint mais marqué calcaire + châssis				
2.1 Contrôle électromécanique de la station		OK				
2.2 Contrôle fonctionnement moto réducteur						
2.3 Mesure intensité moto réducteur						
2.4 Contrôle minute électrique						
2.5 Relais compteurs horaires						
2.6 Contrôle fonctionnement pompe récirculation eaux						
2.6.1 Mesure intensité pompe récirculation eaux						
3) Général						
3.1 Électro technique (sensibilité - posiz -)		OK RAS				
3.2 Etat pompes et canettes		OK RAS				
Analyses débit entrant station						
Nettoyage goudrons et station au jet d'eau		point d'eau				
Examen des détails de tous les ouvrages						
Prévention des extractions de boeufs si nécessaire						
3) Tâches finissées						
Entretien électrique - électromécanique						
Maintenance électromécanique						
Auto-tunage						
Visage du châssis, dégrasseur						
Tâches suivantes:						
Nettoyage de l'installation						
Nettoyage complet du réseau EU						
Validation des classifications internes à la STEP						
Prévention des pompe, moteurs, regards de télécommandes et alarmes						
Chef Service Clients privés et entreprises :	Nom Prénom : KOMANCIEN	Date et signature :	2			

Remplacement caulk tuyau effectué

Equipement	P1	P2	P3	P4	5	Energie électrique	Eau
						kWh	KVAR

Report du :	10/05	OK					
Temps de marche							
Passage du :	6/06	OK					
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
Temps de marche							
Passage du :							
TOTAL :							
Temps de marche moyen quotidien							

Date	Interventions et observations *
6/06	Réparation à l'arrêt, renouée chaîne + câble. Ainsi, Prélèvement Trimestriel (AF, DM) 9H30.

Rapport d'Inspection STEP Duana

Agent en Poste :	Nom :	Prénom :	Modèle de station	
	Nom :	Prénom :	Biodisc Klargest	
Semaine de l'inspection	23 ..	Client :		
Mois de l'inspection		juin-16		
Tâches Mensuelles :		Date :	Commentaires	Qualité / urgence
1)Contrôle visuel de la station		06/06/2016	<i>Biodiscule à l'ordre</i>	1 2 3 4
1.1: Etat de surface et niveaux de la station		06/06/2016	<i>Surface de l'eau : niveau OK</i>	
1.2: Apparence biofilm sur biodisques (couleur, épaisseur)		06/06/2016	<i>biofilm</i>	
1.3: Apparence rejet de station		06/06/2016	<i>NR</i>	
2) Contrôle électromécanique de la station		06/06/2016	<i>NR</i>	
2.1: Contrôle fonctionnement moto réducteur		06/06/2016	<i>NR</i>	
2.2: Mesure intensité moto réducteur		06/06/2016	<i>NR</i>	
2.3: Contrôle armoire électrique		06/06/2016	<i>NR</i>	
2.4: Relèves compteurs horaires		06/06/2016	<i>OK</i>	
2.5: Contrôle fonctionnement pompe recirculation boues		06/06/2016	<i>OK</i>	
2.6: Mesure intensité pompe recirculation boues		06/06/2016	<i>NR</i>	
3) Génie civil		06/06/2016		
3.1: Etat local technique (peinture , porte.....)		06/06/2016		
3.2: Etat trappes et couvercles		06/06/2016	<i>OK</i>	
Analyse débit entrant station		06/06/2016	<i>NR</i>	
Nettoyage goulettes et station au jet d'eau		06/06/2016	<i>NR</i>	
Ecumage des flottants de tous les ouvrages		06/06/2016	<i>NR</i>	
Planification des extractions de boues si nécessaire		06/06/2016		
Tâches Trimestrielles :				
Maintenance électrique - électromécanique		06/06/2016		
Maintenance automatisme		06/06/2016		
Auto-surveillance		06/06/2016	<i>Prévenement sortie - pas entrée</i>	
Vidange du débouleur, dégraisseur		06/06/2016		
Tâches annuelles :				
Nettoyage de l'installation				
Curage complet du réseau EU				
Vérification des canalisations internes à la STEP				
Vérification des pompes, moteurs, appareils de télécommande et armoires				
Chef Service Clients privés et entreprises :		Nom Prénom	Date et signature :	06/06/2016

Rapport d'Inspection STEP Duana

Agent en Poste :	Nom : Nom :	Prénom : Prénom :	Modèle de station Biobloc Klärgester
Semaine de l'inspection	27	Client :	
Mois de l'inspection		Juillet	
<u>Tâches Mensuelles :</u>	Date :	Commentaires	Qualité / urgence
1) Contrôle visuel de la station	04/07/2016	N. VIEUX OK. Biobloc 300.	1 2 3 4
1.1: Etat de surface et niveaux de la station	04/07/2016		
1.2: Apparence biofilm sur biodisques (couleur, épaisseur)	04/07/2016	biofilm ok	
1.3: Apparence rejet de station	04/07/2016	faible débit eau	
2) Contrôle électromécanique de la station	04/07/2016		
2.1: Contrôle fonctionnement moto réducteur	04/07/2016	Mécanisme moteur fonctionne bien et correct	
2.2: Mesure intensité moto réducteur	04/07/2016		
2.3: Contrôle armoire électrique	04/07/2016	VFS	
2.4: Relèves compteurs horaires	04/07/2016		
2.5: Contrôle fonctionnement pompe recirculation boues	04/07/2016	OK	
2.6: Mesure intensité pompe recirculation boues	04/07/2016		
3) Génie civil	04/07/2016		
3.1: Etat local technique (peinture , porte.....)	04/07/2016	OK	
3.2: Etat trappes et couvercles	04/07/2016	OK	
Analyse débit entrant station	04/07/2016	DOS	
Nettoyage goulettes et station au jet d'eau	04/07/2016		
Ecumage des flottants de tous les ouvrages	04/07/2016		
Planification des extractions de boues si nécessaire	04/07/2016		
<u>Tâches Trimestrielles :</u>			
Maintenance électrique - électromécanique	04/07/2016		
Maintenance automatisme	04/07/2016		
Auto-surveillance	04/07/2016		
Vidange du déboucheur, dégrasseur	04/07/2016		
<u>Tâches annuelles :</u>			
Nettoyage de l'installation			
Curage complet du réseau EU			
Vérification des canalisations internes à la STEP			
Vérification des pompes, moteurs, appareils de télécommande et armoires			
Chef Service Clients privés et entreprises :	Nom Prénom :	Date et signature :	04/07/2016

Rapport d'Inspection STEP Duana

Agent en Poste :	Nom : Nom :	Prénom : Prénom :	Modèle de station Biobloc Klargeter
Semaine de l'inspection	32	Client : août-16	
Mois de l'inspection			
<u>Tâches Mensuelles :</u>	Date :	Commentaires	Qualité / urgence
1) Contrôle visuel de la station	09/08/2016	Niveau OK Superf. Sols	1 2 3 4
1.1: Etat de surface et niveaux de la station	09/08/2016	Superficie Bioblocs Moteur et Réservoir	
1.2: Apparence biofilm sur biodisques (couleur, épaisseur)	09/08/2016	biofilm	
1.3: Apparence rejet de station	09/08/2016	Chlorine	
2) Contrôle électromécanique de la station	09/08/2016	A l'ancien - (Moteur, pompe + tout d'ancien fonctionne)	
2.1: Contrôle fonctionnement moto réducteur	09/08/2016		
2.2: Mesure intensité moto réducteur	09/08/2016		
2.3: Contrôle armoire électrique	09/08/2016	OK	
2.4: Relèves compteurs horaires	09/08/2016		
2.5: Contrôle fonctionnement pompe recirculation boues	09/08/2016	OK	
2.6: Mesure intensité pompe recirculation boues	09/08/2016		
3) Génie civil	09/08/2016		
3.1: Etat local technique (peinture , porte.....)	09/08/2016	OK	
3.2: Etat trappes et couvercles	09/08/2016	OK	
Analyse débit entrant station	09/08/2016		
Nettoyage goulottes et station au jet d'eau	09/08/2016		
Ecumage des flottants de tous les ouvrages	09/08/2016		
Planification des extractions de boues si nécessaire	09/08/2016		
<u>Tâches Trimestrielles :</u>			
Maintenance électrique - électromécanique			
Maintenance automatisme			
Auto-surveillance			
Vidange du débouleur, dégraisseur			
<u>Tâches annuelles :</u>			
Nettoyage de l'installation			
Curage complet du réseau EU			
Vérification des canalisations internes à la STEP			
Vérification des pompes, moteurs, appareils de télécommande et armoires			
Chef Service Clients privés et entreprises :	Nom Prénom :	Date et signature :	09/08/2016



Rapport d'Inspection STEP Duana

Agent en Poste :	Nom : Nom :	Prénom : Prénom :	Modèle de station
Semaine de l'inspection	36	Client :	Biodisc Klargestar
Mois de l'inspection	septembre-16		
Tâches Mensuelles :	Date :	Commentaires	Qualité / urgence
1) Contrôle visuel de la station	05/09/2016	<i>Surface OK, surfaces S.D.</i>	1 2 3 4
1.1: Etat de surface et niveaux de la station	05/09/2016	<i>Surface OK, surfaces S.D.</i>	
1.2: Apparence biofilm sur biodisques (couleur, épaisseur)	05/09/2016	<i>Surface biofilm OK, épaisseur normale</i>	
1.3: Apparence rejet de station	05/09/2016	<i>Chaine</i>	
2) Contrôle électromécanique de la station	05/09/2016	<i>Motor OK, chain OK, manque de biofilm + chaine</i>	X
2.1: Contrôle fonctionnement moto réducteur	05/09/2016	<i>OK</i>	
2.2: Mesure intensité moto réducteur	05/09/2016	<i>OK</i>	
2.3: Contrôle armoire électrique	05/09/2016	<i>Armoire OK</i>	
2.4: Relèves compteurs horaires	05/09/2016	<i>OK</i>	
2.5: Contrôle fonctionnement pompe recirculation boues	05/09/2016	<i>OK</i>	
2.6: Mesure intensité pompe recirculation boues	05/09/2016	<i>OK</i>	
3) Génie civil	05/09/2016	<i>OK</i>	
3.1: Etat local technique (peinture , porte,....)	05/09/2016	<i>OK</i>	
3.2: Etat trappes et couvercles	05/09/2016	<i>OK</i>	
Analyse débit entrant station	05/09/2016	<i>OK</i>	
Nettoyage gouloites et station au jet d'eau	05/09/2016	<i>OK</i>	
Ecumage des flottants de tous les ouvrages	05/09/2016	<i>OK</i>	
Planification des extractions de boues si nécessaire	05/09/2016	<i>OK</i>	
Tâches Trimestrielles :			
Maintenance électrique - électromécanique	05/09/2016	<i>OK</i>	
Maintenance automatisme	05/09/2016	<i>OK</i>	
Auto-surveillance	05/09/2016	<i>OK</i>	
Vidange du débouleur, dégraisseur	05/09/2016	<i>OK</i>	
Tâches annuelles :			
Nettoyage de l'installation			
Curage complet du réseau EU			
Vérification des canalisations internes à la STEP			
Vérification des pompes, moteurs, appareils de télécommande et armoires			
Chef Service Clients privés et entreprises :	Nom Prénom	Date et signature :	05/09/2016

Rapport d'Inspection STEP Duana

Agent en Poste :	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :	Modèle de station	
					Biodisc Klargest	Biodisc Klargest
Semaine de l'inspection		41,00	Client :	octobre-16		
Mois de l'inspection						
Tâches Mensuelles :	Date :	Commentaires			Qualité / urgence	
1) Contrôle visuel de la station	10/10/2016	niveaux OK , Sur face			1	
1.1: Etat de surface et niveaux de la station	10/10/2016	Biodisc OK			2	
1.2: Apparence biofilm sur biodisques (couleur, épaisseur)	10/10/2016	Biofilm à l'OK			3	
1.3: Apparence rejet de station	10/10/2016	OK			4	
2) Contrôle electromecanique de la station	10/10/2016	NR				
2.1: Contrôle fonctionnement moto réducteur	10/10/2016	Moteur posée tout ok				
2.2: Mesure intensité moto réducteur	10/10/2016	NR				
2.3: Contrôle armoire électrique	10/10/2016	OK				
2.4: Relèves compteurs horaires	10/10/2016	OK				
2.5: Contrôle fonctionnement pompe recirculation boues	10/10/2016	OK				
2.6: Mesure intensité pompe recirculation boues	10/10/2016	OK				
3) Génie civil	10/10/2016	OK				
3.1: Etat local technique (peinture , porte.....)	10/10/2016	OK				
3.2: Etat trappes et couvercles	10/10/2016	OK				
Analysé débit entrant station	10/10/2016	NR				
Nettoyage goulettes et station au jet d'eau	10/10/2016	NR				
Écumage des flottants de tous les ouvrages	10/10/2016	OK				
Planification des extractions de boues si nécessaire	10/10/2016	OK				
Tâches Trimestrielles :						
Maintenance électrique - électromecanique	05/09/2016					
Maintenance automatisme	05/09/2016					
Auto-surveillance	05/09/2016					
Vidangé du débordeur, dégrasseur	05/09/2016					
Tâches annuelles :						
Nettoyage de l'installation						
Curage complet du réseau EU						
Vérification des canalisations internes à la STEP						
vérification des pompes, moteurs, appareils de télécommande et armoires						
Chef Service Clients privés et entreprises :	Nom Prénom :		Date et signature :	10/10/2016		